

BP AMÉNAGEMENT PAYSAGER

R.N.C.P 15156



Initiale par apprentissage

Diplômante de niveau 4

FORMATION

Les objectifs :

- Exécuter des consignes données
- Être responsable de la conformité par rapport au cahier des charges des travaux demandés
- Faire preuve d'autonomie et de polyvalence dans l'exécution des tâches
- Réaliser ou faire réaliser les travaux spécifiques de l'entreprise à partir des directives précises du chef de chantier, du conducteur de travaux et/ou du chef d'entreprise

Prérequis :

- Avoir un maître d'apprentissage
- Être reconnu apte par la médecine du travail

Formation alternée sur 2 ans

Formation		
1 ^{ère} année	500h soit 14 semaines	1145h soit 32 semaines
2 ^{ème} année	500h soit 14 semaines	1145h soit 32 semaines

Contenus principaux de la formation : Gestes et postures - SST - Organiser le travail dans la logique de chantier - Intervenir sur le végétal (connaître les végétaux, soins appropriés) - Utiliser et entretenir le matériel (tracteur, mini-pelle, chargeurs) - Intervenir sur l'espace paysager - Calculer et suivre les coûts d'un chantier - Animer une équipe et communiquer - S'adapter aux enjeux professionnels particuliers

Dispositif d'évaluation : Unités capitalisables (UC) en cours de formation

Taux de réussite : 100% sur 7 participants à la formation

Taux de satisfaction : 84% sur 5 retours

Accessibilité et organisation

Modalités d'alternance : Selon le calendrier d'alternance revu chaque année

Modalités pédagogiques : En présentiel, échange et analyse de pratiques, mise en situation professionnelle, visite d'entreprises, de parcs et jardins, interventions de professionnels.

Frais pédagogiques : Tenue de travail adaptée

Rémunération et financements : La rémunération sera étudiée au cas par cas avec les organismes compétents en fonction des différents critères d'attribution. www.alternance.gouv.fr

Délais d'accès à l'action : Tout au long de l'année

Accession à la formation

Public ciblé : Être âgé de 16 à 29 ans (15 ans avant le 31 décembre si sortie de 3ème) L'entrée en formation en peut être affective qu'après la signature d'un contrat d'apprentissage

Conditions d'inscription : Remplir le dossier d'inscription.

Modalité de sélection : Test et entretien de positionnement. L'entretien a pour but d'évaluer les motivations des candidat.es. Les tests permettent de s'assurer que les jeunes ont le niveau requis pour suivre avec succès la formation. Suite au positionnement, des aménagements de parcours peuvent être proposés.

Modalités d'adaptation du parcours : A la demande, la référente handicap étudie chaque situation pour adapter le parcours de l'apprenant.

Et après le BP AP ?

Poursuite de formation possible : CS Taille et soins aux arbres, CS Construction paysagères, CS Jardinier de Golf et entretien de sols sportifs engazonnés

Métiers visés : Chef d'équipe en entreprise d'espace vert ou en service espaces verts d'une collectivité

CFAAD 41 – 5 rue des grands champs 41000 Blois

Mr BOUILLO Olivier 06.19.24.62.09

www.formation-pro.ac-2v.fr